



Demande de renseignement sur une procedure penal.

Par **jeanyvesaza**, le **30/01/2009** à **10:49**

bonjour,

j'ai besoin d'un renseignement. Il y a quelques semaines, lors d'une dispute conjugale, j'ai volontairement exercé des violences sur ma conjointe ayant entraîné une incapacité totale de travail de moins de 8 jours. je suis donc convoqué dans quelques mois au tribunal de Grande Instance pour être jugé sur les faits décrit ci-dessus. Depuis j'ai quitté le domicile conjugal pour me réfugier chez mon frère qui vit en Suisse.

Ma question est: quelle peine je risque étant donné que c'est la première fois que je me retrouve devant un tribunal?

Et si je ne me présente pas a l'audience et que je reste en Suisse, que risquerait-il de m'arriver?

quelques précisions sur mon statut : je suis d'origine Mauricien et ma femme est Française. Nous avons un enfant de trois mois ensemble. Les faits se sont passé, en France. Je suis en France depuis le mois de Septembre 2008, je n'es pour le moment qu'un permis de séjour provisoire qui se termine au mois de février 2009.